

**Date limite de dépôt** : le 22 juin sauf pour les notes encodées au-delà de cette date.

**Lieu de dépôt et procédure** :

Si, après avoir pris attentivement connaissance de tous les éléments ci-dessous, vous souhaitez renoncer à une note, merci de transmettre le **formulaire** de renonciation complété par mail **au secrétariat de votre filière** [mede.medecine@ulb.be](mailto:mede.medecine@ulb.be) - [dent.medecine@ulb.be](mailto:dent.medecine@ulb.be) - [bime.medecine@ulb.be](mailto:bime.medecine@ulb.be) - [vete.medecine@ulb.be](mailto:vete.medecine@ulb.be)

**Lorsque votre demande de renonciation sera acceptée, votre note sera remplacée par le code REN (Visible dans le portail Mon ULB > Mes études > Mes notes)**

**Rappel : Les conditions de la renonciation sont donc les suivantes :**

- Il doit y avoir une évaluation organisée durant la seconde session (les travaux pratiques sont donc exclus)
- La renonciation **annule la note de première session**, supérieure ou égale à 10 quelle que soit la nouvelle note (meilleure ou moins bonne)
- On ne peut pas renoncer à une note en échec
- La renonciation est **irrévocable**
- Choix à faire par l'étudiant :
  - ⇒ **Renonciation à 1 AA en particulier si la note de cette AA est supérieure ou égale à 10/20**
  - ⇒ **Renonciation à « l'entièreté de l'UE » ce qui entraîne l'obligation de représenter l'ensemble de toutes les AA.**

Nous attirons votre attention sur le fait qu'**un examen dont la note est supérieure ou égale à 10/20 est automatiquement crédité** et donc réussi lors de la délibération de juin.

Attention : en décidant d'annuler une note et de représenter l'examen lors de la seconde session, vous prenez le risque d'obtenir une moins bonne note que la note initiale et de comptabiliser potentiellement un échec. Vous serez tenu dans ce cas de représenter la matière lors de l'année académique suivante.

Dans le cas des étudiants susceptibles d'obtenir leur diplôme à l'issue de l'année académique 2023/2024, vous prenez le risque de devoir vous inscrire une année de plus pour terminer votre cursus en cas d'échec en seconde session.



**À REMPLIR PAR L'ÉTUDIANT.E**

MATRICULE : .....

NOM : .....

PRÉNOM : .....

Faculté : de Médecine

.....

Programme pour lequel la renonciation de note est demandée (ex : M-MEDIS) : .....

.....

Date : .....

**Renonciation à une Activité d'apprentissage (AA) avec une note supérieure ou égale à 10/20 :**

Mnémonique	Intitulé	Nbre crédits

**Renonciation à une Unité d'enseignement (UE) entière : qui entraîne de facto l'annulation de l'ensemble des AA de l'UE**

Mnémonique	Intitulé	Nbre crédits

Signature de l'étudiant.e :